



Impression à partir d'une page du site internet de l'AMF

28 août 2018

Protection des investisseurs : l'ESMA décide de prolonger l'interdiction d'options binaires en Europe

En place depuis le 2 juillet 2018, l'interdiction de vente d'options binaires aux particuliers restera en vigueur jusqu'à la fin de l'année.

Estimant que le risque pour les épargnants de négocier des options binaires reste entier, le Conseil de l'Autorité européenne des marchés financiers (AEMF ou ESMA en anglais) a décidé de renouveler cette mesure de protection à compter du 2 octobre 2018 pour une période de trois mois. Une fois publiée au Journal Officiel de l'Union européenne, l'interdiction devrait s'appliquer jusqu'à la fin de l'année.

Une précision est apportée avec l'annonce par l'ESMA de l'exclusion du champ de l'interdiction de certaines options binaires qui cumulent trois caractéristiques permettant de mitiger le risque pour l'épargnant. Ces caractéristiques (qui sont explicitées dans le communiqué de l'ESMA) sont :

- une maturité au moins égale à 90 jours ;
- l'établissement d'un prospectus conformément à la directive 2003/71/CE et ;
- que l'émetteur de cette option (ou une filiale de son groupe) ne tire pas profit des pertes éventuelles de l'épargnant sur ce produit.

En savoir plus

↳ Le communiqué de l'ESMA

Mots clés

FOREX ET OPTIONS BINAIRES

SUR LE MÊME THÈME

 S'abonner à nos alertes et flux RSS

MISE EN GARDE

PROTECTION DE L'ÉPARGNE

19 mai 2022

L'AMF et l'ACPR mettent en garde le public à l'encontre d'offres de trading Forex non autorisées d'Omega Pro Ltd



LETTRE DE L'OBSERVATOIRE

COMMERCIALISATION

04 avril 2022

Lettre de l'Observatoire de l'épargne de l'AMF - N°48 - Avril 2022



MISE EN GARDE

PROTECTION DE L'ÉPARGNE

30 mars 2022

L'AMF et l'ACPR mettent en garde le public contre les activités de plusieurs acteurs qui proposent en France des investissements sur le Forex et sur des produits dérivés sur...



Mentions légales :

Responsable de la publication : Le Directeur de la Direction de la communication de l'AMF. Contact :

Direction de la communication, Autorité des marchés financiers - 17, place de la Bourse - 75082 Paris
Cedex 02